

De l'eau d'arrosage à volonté gratuite... ou presque

CANAL JEAN-NATTE 90 % des Hyérois ne savent pas qu'ils peuvent pomper son eau

Quatre-vingt-douze arrosants syndiqués, mais des milliers d'ayants droit qui s'ignorent... C'est en substance le message lancé lors de l'assemblée générale du Syndicat des arrosants du canal Jean-Natte qui se tenait récemment dans les locaux du marché aux fleurs de la SICA.

« 90 % des Hyérois sont des ayants droit et ne le savent pas. Idem pour les Craurois. Tous ont accès à cette eau d'arrosage que l'on jette à la mer. Le problème aujourd'hui, c'est qu'on n'a pas assez d'ayants droit pour gérer tout ça. Il suffirait qu'ils se fassent connaître, sachant que l'abonnement au syndicat ne coûte que 24 euros à l'année pour un pompage à la minute », explique le président du syndicat, Franck Chauvet.

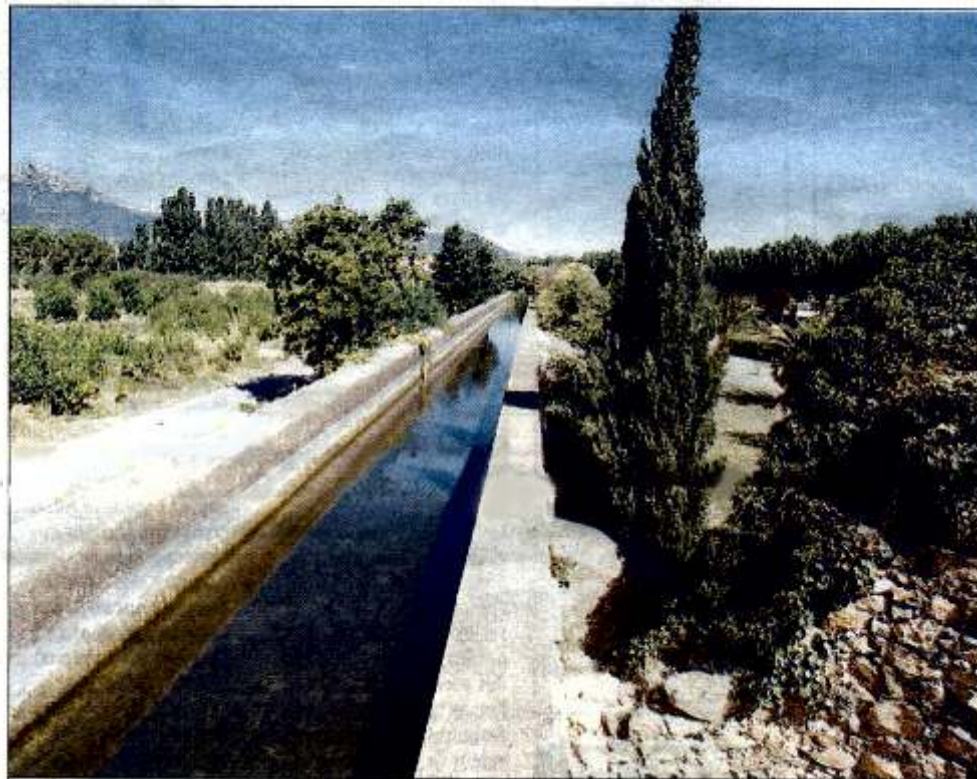
Un réseau très fin sur 390 hectares

Le canal et ses ramifications, qui s'étendent sur 10 kilomètres, depuis le barrage de la Castille en passant par la Bayorre et le ventre de la ville d'Hyères, ont fait la richesse de deux communes depuis des siècles.

Construit aux alentours de 1450, il englobe une superficie de 390 hectares où il se divise en un réseau très fin, formant un entrelacs de bras tertiaires, quaternaires et quaternaires qui courent sur les terres et sous les constructions urbaines.

Tous les habitants compris dans ce périmètre sont des ayants droit (le droit appartient à la terre).

« Le débit peut monter jusqu'à 1 m³/seconde. On jette pratique-



Le canal Jean-Natte est une manne insoupçonnée dont l'eau part à la mer. 90 % des Hyérois et des Craurois sont des ayants droit qui s'ignorent... (Photo Dominique Fournieux)

ment la totalité, ce qui est dommage à une époque où l'eau doit être économisée ». Les arrosants du canal Jean-Natte sont ayants droit des eaux du Capeau, du Réal, de La Jonquière et de La Monache, selon le droit féodal et la loi de 1992 (art.1) qui conserve les droits établis avant la Révolution.

« Si le Béal était utilisé à plein, on

réhydraterait la nappe à 80 %. On pourrait récupérer certains terrains pour en faire des jardins ouvriers, se plaît à imaginer Franck Chauvet. On pourrait aussi répertorier les forages illégaux : la loi nous autorise à nous faire rémunérer cette eau qu'on nous prend ».

A la clef, 50 millions de m³...

N. B.

savoir +

Contact : Syndicat des arrosants du canal Jean-Natte, 2 rue Saint-Remy, 83400 Hyères. Tel. 04.94.65.60.77. site Internet : <http://beal.jeannatte.free.fr> adresse mail : beal.jeannatte@free.fr

LES CHIFFRES CLÉS

Longueur

9 367 mètres, de l'écluse de la Castille jusqu'aux Rougières. Il y a 6 000 mètres sur la commune d'Hyères dont 2 500 mètres en milieu urbain.

Seuls 500 de ces mètres sont visibles.

Pente

1,97 mètres, sur l'ensemble de son parcours.

Soit 2 mm tous les 10 mètres.

Largeur

Elle est de 2 mètres.

La hauteur, quant à elle, est de 90 centimètres. -

Débit

Il peut atteindre un maximum de 1 000 litres par seconde au départ de l'écluse, soit 3 600 m³/heure ou 86 400 m³/jour.

Ce débit diminue au fur et à mesure des prises d'eau sur le parcours.

UTILISATION

Arrosage

Le canal permet d'irriguer les champs et jardins avoisinants.

Force hydraulique

Le canal Jean-Natte permettait de faire fonctionner les quatre moulins banaux (détruits à ce jour).

Trois d'entre eux se trouvaient au pied des remparts d'Hyères.

Le quatrième a été construit plus tard à la Crau au Hameau de La Panouche.

histoire : Jean-Natte, de 1455 à nos jours

Lorsque le Moyen Âge touche à sa fin, vers 1450, l'eau utilisée par les Hyérois est essentiellement tirée de puits et de la récupération des toitures. Les habitants, qui vivent principalement dans la vieille ville actuelle, stockent dans des citernes creusées à même le rocher, dans le sous-sol des maisons. Conséquence : de nombreuses fièvres typhoïdes. A cette époque, les microbes sont inconnus. Pour chacun, une eau limpide et sans odeur est potable. Dans la plaine, l'eau disponible en abondance provient du Gapeau, distant de 5 kilomètres.

Vers 1455, Louis Rodulph de Li-

mans envisage de détourner partiellement le Gapeau et de le conduire jusque dans la ville. Ce projet est exposé à Jean Natte.

Problème : le conseil de la communauté le rejette. Mais la ténacité des deux hommes, et l'appui des autorités compétentes, permet

d'aboutir. Le 27 décembre 1458, Jean Natte est désigné comme maître d'œuvre.

En 1461, une épidémie de peste décime la population. La main d'œuvre se fait rare. Les futurs riverains du canal, qui mettent la main à la pâte à raison d'une semaine par mois, deviendront les « ayants droit ». En 1843, un rapport indique que le canal a un débit de 306 litres par seconde et arrose 325 hectares. Le 5 mai 1866, le canal et les moulins sont achetés par les villes d'Hyères et de La Crau.

L'ouvrage perdure donc depuis 454 ans!



Le canal Jean-Natte parcourt près de 10 km.

(Photos C. T.)